

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1: IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du Produit: CEG-Lite™ 100% Solids Commercial Epoxy Grout Part B

Code du Produit: Non Disponible

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Coulis époxy

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom/Adresse: Custom Building Products

Five Concourse Parkway, Suite 1900

Atlanta, GA 30328

Numéro de Téléphone: 1-(800)-282-8786

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de Téléphone INFOTRAC 1-800-535-5053 (Etats-Unis et Canada)

d'urgence: INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE (d) DE LA NORME 29 CFR 1910.1200 (OSHA HAZCOM 2012)

Irritation/Corrosion cutanée

Irritation des yeux grave

Sensibilisation de la peau

Toxicité ciblée sur un organe particulier—Exposition Unique

Catégorie 2

Catégorie 2

Catégorie 2

Catégorie 2

Catégorie 1

Catégorie 1

Catégorie 3

Catégorie 1

Catégorie 1

Catégorie 1

Catégorie 1

Catégorie 1A

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE CONFORMEMENT A LA NORME OSHA HAZCOM2012

2.2a MOT INDICATEUR:

DANGER!

2.2b MENTION DE DANGER

Provoque une irritation de la peau

Provoque une irritation grave des yeux

Peut provoque une réaction allergique de la peau

Peut provoquer l'irritation des voies respiratoires

Provoque des dommages aux poumons par inhalation prolongée ou répétée de poussière

Peut entraîner un cancer par inhalation de poussière

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

2.2c PICTOGRAMMES DE RISQUE



2.2d AVERTISSEMENTS

i.	PREVENTION	Porter des gants imperméables, des vêtements de protection et une protection des yeux. Se laver les mains minutieusement après manipulation. Ne pas respirer les poussières/vapeurs/fumées. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser seulement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée. Se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
ii.	INTERVENTION	En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et laver les avant réutilisation. En cas d'irritation de la peau: consulter immédiatement un médecin. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent et peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation des yeux, consulter un médecin. En cas d'inhalation: transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position ou elle peut respirer confortablement. En cas de difficultés respiratoires: appeler un centre antipoison/un médecin. En cas d'ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas d'exposition ou si concerné: consulter un médecin.
iii.	ENTREPOSAGE	Entreposer dans un espace bien ventilé. Garder sous clef. Garder le contenant bien fermé.
iv.	ELIMINATION	Détruire le contenant bler lerme. Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les règlementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3 INFORMATION SUPPLEMENTAIRES

2.3a AUTRES DANGERS NON-CLASSÉS

Non Applicable

2.3b TOXICITE AIGUË INCONNUE

11.2% du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Section 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1 MELANGES

Nom d'Ingrédient	Numéro de CAS	% en poids
Silice Cristalline, Quartz	14808-60-7	60 – 100%*



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Propane, 2,2-bis[2,3-epoxypropoxy)phenyl]-, Polymers	25085-99-8	15 – 40%*
Alkyl(C12-14) Glycidyl Ether	68609-97-2	1 – 5%*

^{*}Signifie que le composant tombera dans l'une des plages spécifiées en raison de la variabilité de lot à lot et pour protéger les informations commerciales confidentielles.

Section 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Yeux:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.
Peau:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Inhalation:	Si la respiration est difficile, transporter la victime à l'extérieur à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de malaise.
Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin ou un avis médical.

4.2 LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES/EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Yeux:	Provoque une irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Peau:	Provoque l'irritation de la peau. La manipulation peut provoquer un assèchement de la peau, un inconfort et une irritation. Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.
Inhalation:	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des lésions aux organes suite à une exposition prolongée et répétée. Ce produit contient de la silice cristalline. L'inhalation prolongée et répétée de la portion respirable de la silice cristalline de ce produit peut provoquer la silicose, une sérieuse maladie pulmonaire invalidante et mortelle.
Ingestion:	Peut être nocif si avaler. L'ingestion peut causer malaise et / ou détresse, nausée ou vomissement.

4.3 INDICATION DE SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET DE TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Remarque pour le médecin : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Traitements spécifiques: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin (si possible, lui montrer l'etiquette ou la fiche de données

de sécurité).

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 INFLAMMABILITE

Inflammabilité: Non Inflammable/Non Combustible selon les critères SIMDUT/OSHA HAZCOM2012

5.2 AGENTS D'EXTINCTION

5.2a. Agents d'extinction appropriés:

Traiter pour les matériaux environnants.

5.2b. Agents d'extinction non appropriés:

Non Disponible

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RESULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

5.3a. Produits de combustion:

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone et sulfure d'hydrogène.

5.3b. Données sur les risques d'explosion:

i. Sensibilité au choc mécanique:

Non Disponible

ii. Sensibilité aux décharges statiques:

Non Disponible

5.4 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS ET LE PERSONNEL CONTRE LES INCENDIES

Demeurer avec le vent dans le dos. Porter un équipement de protection complète incluant la protection respiratoire (SCBA).

Section 6: MESURES CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRECAUTIONS PERSONNELLES, EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Porter les vêtements de protection recommandés dans la Section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 METHODES ET MATERIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Méthodes de confinement: Ramasser tout produit utilisable. Ramasser les plus gros morceaux

et ensuite les disposer dans un conteneur approprié. Ne pas déverser dans les égouts ou laisser s'écouler dans les cours d'eau.

Porter un équipement de protection individuel approprié.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Méthodes de nettoyage: Aspirer ou balayer tout produit et disposer dans un conteneur

approprié. Disposer des matériaux non désirables selon les normes

locales, régionales, nationales et internationales.

Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRECAUTIONS POUR LA MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation: Utiliser dans des endroits bien ventilés. Porter des gants

imperméables aux produits chimiques et des lunettes de protection.

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques sauf si recommandé par le fabricant. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas respirer

les poussières/vapeurs/fumées. Ne pas avaler.

Conseils généraux

d'hygiène:

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et porter la protection individuelle recommandée. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de

manger, boire et fumer.

7.2 CONDITIONS POUR ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, INCLUANT TOUTE INCOMPATIBILITE

Entreposage: Conserver hors de la portée des enfants. Garder le conteneur bien

fermé. Entreposer à température ambiante et garder les conteneurs fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder au sec jusqu'à

l'utilisation.

Section 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE

Directives d'exposition:

Limites d'exposition au travail			
Ingrédient	OSHA-PEL	ACGIH-TLV	
Silice Cristalline, Quartz	0.05 mg/m ³	0.025 mg/m³ (Resp.)	
Propane, 2,2-bis[2,3-epoxypropoxy)phenyl]-, Polymers	Non Disponible	Non Disponible	
Alkyl(C12-14) Glycidyl Ether	Non Disponible	Non Disponible	

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION

Contrôles d'ingénierie: Utiliser une ventilation / aération adéquate pour maintenir

l'exposition (poussières en suspension, fumée, vapeur, etc.) en

dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.3a. Equipement de protection individuelle:

i. **Protection des yeux et du visage**: Porter des lunettes de protection contre les poussières et les éclaboussures (correctement ajustées), ainsi qu'une protection faciale (écran facial)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- ii. Protection de la peau:
 - 1. Protection des mains: Porter des gants imperméables, comme nitrile.
 - 2. Protection du corps: Porter des vêtements de protection appropriés.
- iii. Protection des voies respiratoires: Un NIOSH approuvé respirateur ou le visage de filtrage pièce, comme N95, est recommandé dans les zones mal ventilées ou lorsque les limites d'exposition admissibles peut être dépassée. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés selon les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme OSHA (29 CFS 1910.134) en matière de respirateurs et de la norme ANSI (Z88.2) en matière de protection respiratoire.
- iv. Mesures générales de santé et de sécurité: A manipuler selon les pratiques de santé et d'hygiène industrielles établies.

Section 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence (état physique, couleur etc.)	Coller Gris	
Odeur	Caractéristique	
Seuil d'odeur	Non Disponible	
pH	6.7	
Point de fusion / Point de congélation	Non Disponible	
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition	Non Disponible	
Point d'éclair	>212°F (>100°C)	
Taux d'évaporation (Eau=1):	Non Disponible	
Inflammabilité: Non inflammable/Non combustible		
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion	Non Disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion	Non Disponible	
Pression de vapeur	Non Disponible	
Densité de vapeur	Non Disponible	
Densité relative / gravité spécifique	1.40 – 1.52 g/mL	
Solubilité dans l'eau:	Légèrement soluble	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non Disponible	
Température d'inflammation spontanée:	Non Disponible	
Température de décomposition:	Non Disponible	
Viscosité (cps):	Non Disponible	
cov	<40 g/L (Lorsqu'il est correctement mélangé avec la	
	partie A)	

Section 10: STABILITE AND REACTIVITE

10.1. REACTIVITE

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITE CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage. Conserver au sec.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

10.4. CONDITIONS A EVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES

Acides forts et Oxydants forts.

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

La décomposition peut produire des oxydes de carbone et du sulfure d'hydrogène.

Section 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. VOIES D'EXPOSITION PROBABLES:

Contact avec la peau, absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation et ingestion

11.2. SYMPTOMES LIES AUX CARACTERISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES/TOXICOLOGIQUES

Yeux: Provoque une irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent

inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des

paupières et des productions de larmes avec une rougeur

prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Peau: Provogue l'irritation de la peau. La manipulation peut provoguer un

assèchement de la peau, un inconfort et une irritation. Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

Inhalation: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut

provoquer des lésions aux organes suite à une exposition prolongée et répétée. Ce produit contient de la silice cristalline. L'inhalation prolongée et répétée de la portion respirable de la silice cristalline de ce produit peut provoquer la silicose, une sérieuse

maladie pulmonaire invalidante et mortelle.

Ingestion: Peut être nocif si avaler. L'ingestion peut causer malaise et / ou

détresse, nausée ou vomissement.

Toxicité Aiguë (ATE _{mix} = 11,848 mg/kg)			
Ingrédient	CL50	DL50	
Silice Cristalline, Quartz	Non Disponible	Orale: >10,000 mg/kg, rat	
Propane, 2,2-bis[2,3-	Non Disponible	Orale: >5,000 mg/kg, rat	
epoxypropoxy)phenyl]-, Polymers		Dermique: >20,000 mg/kg, lapin	
Alkyl(C12-14) Glycidyl Ether	Non Disponible	Orale: >5,000 mg/kg, rat Dermique: >20,000 mg/kg, lapin	

Cancérogénicité		
Ingrédients	Produits chimiques inscrits comme agents cancérogènes ou potentiellement cancérogènes (NTP,IARC,OSHA,ACGIH,CP65)	
Silice Cristalline, Quartz	N-A2, I-1, O-1, ACGIH-A2, CP65	
Propane, 2,2-bis[2,3-epoxypropoxy)phenyl]-, Polymers	Non Listé	
Alkyl(C12-14) Glycidyl Ether	Non Listé	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

11.3. EFFETS DIFFERES ET EFFETS IMMEDIATS ET CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION A COURT ET A LONG TERME

A COURT TERME		
Corrosion/Irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanées	
Dommage/Irritation grave oculaire:	Provoque une irritation grave des yeux	
Sensibilisation des voies respiratoires:	Non Classés	
Sensibilisation de la peau:	Peut provoque une réaction allergique de la peau	
Exposition uniqueSTOT:	Peut provoquer l'irritation des voies respiratoires	
Danger d'aspiration:	Non Classés	
A LONG TERME		
Cancérogénicité:	Peut entraîner un cancer par inhalation de poussière	
Mutagénicité des cellules germinales:	Non Classés	
Toxicité pour la reproduction:	Non Classés	
Exposition Répétée-STOT:	Provoque des dommages aux poumons par inhalation	
Exposition Repetee-3101.	prolongée ou répétée de poussière	
Effets Antagonistes/Synergiques	Non Classés	

Section 12: INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1. ECOTOXICITE

Peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou dans les cours d'eau

Ecotoxicité			
Ingrédient	EC50/NOEC-48 Heures	LC50/NOEC-96 Heures	
Silice Cristalline, Quartz	Non Disponible	Non Disponible	
Propane, 2,2-bis[2,3- epoxypropoxy)phenyl]-, Polymers	1.8 mg/L, Daphnia magna	2 mg/L, Oncorhynchus mykiss	
Alkyl(C12-14) Glycidyl Ether	Non Disponible	>5,000 mg/L, Oncorhynchus mykiss	

12.2. PERSISTANCE ET DEGRABILITE

Non Disponible

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non Disponible

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Non Disponible

12.5. AUTRES EFFETS NEFASTES

Non Disponible

Section 13: ELIMINATION

13.1. METHODE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS

Eliminer produit et contenant dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales

13.2. AUTRES METHODES D'ELIMINATION RECOMMANDEES

Non Disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 14: INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT

DOT (Etats-Unis)	TMD (CANADA)	IATA
NUMERO ONU:	NUMERO ONU:	NUMERO ONU:
Non Réglementé	UN 3082	UN 3082
DESIGNATION OFFICIELLE ONU	DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE	DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE
DE TRANSPORT:	TRANSPORT:	TRANSPORT:
	Substance Dangereuse Pour	Substance Dangereuse Pour
	l'environnement, Liquide, N.O.S.	l'environnement, Liquide, N.O.S.
Non Réglementé	(Une résine époxy)	(Une résine époxy)
CLASSE DE RISQUE POUR LE	CLASSE DE RISQUE DE	CLASSE DE RISQUE DE
TRANSPORT (ES):	TRANSPORT (ES)	TRANSPORT (ES)
Non Réglementé	Classe 9	Classe 9
GROUP D'EMBALLAGE (S'IL Y A):	GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A):	GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A):
Non Réglementé	III	III

En résume: Le produit n'est PAS réglementé par les réglementations DOT et EST réglementé par les réglementations IATA/IMDG. Le produit est exempt du TMD lorsqu'il est expédié par route/rail selon 1.45.1 du Règlement sur le TMD.

14.1. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Régulée pour le transport aérien—Pollutant marin

14.2. TRANSPORT EN VRAC CONFORMEMENT A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET DU CODE IBC

Non Disponible

14.3. PRECAUTIONS SPECIALES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

15.1. REGLEMENTATION CONCERNANT LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT / MESURES LEGISLATIVES SPECIFIQUES POUR LE PRODUT CHIMIQUE

Canada: Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits dangereux.

Etats-Unis: Fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

15.2. INFORMATION FEDERALE POUR ETATS-UNIS:

	SARA TITRE III			
INGREDIENTS	SECTION 302	SECTION 304	CERCLA RQ	SECTION 313



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

	(EHS) TPQ (LBS)	EHS RQ (LBS)	(LBS)	(TRI)
Silice Cristalline, Quartz	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé
Propane, 2,2-bis[2,3- epoxypropoxy)phenyl]-, Polymers	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé
Alkyl(C12-14) Glycidyl Ether	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé

15.3. LOIES DU DROIT DE SAVOIR POUR LES ETATS-UNIS

Proposition 65 de la Californie:	AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris silice cristalline, identifies par l'Etat de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov
Listes du "Droit de Savoir" pour autres états des Etats- Unis:	Silice, Quartz: CAS#14808-60-7 Propane, 2,2-bis[2,3-epoxypropoxy)phenyl]-, Polymers: CAS#25085-99-8 Alkyl(C12-14) Glycidyl Ether: CAS#68609-97-2 Glass Oxide: CAS#65997-17-3 Carbonate de Calcium: CAS#1317-65-3

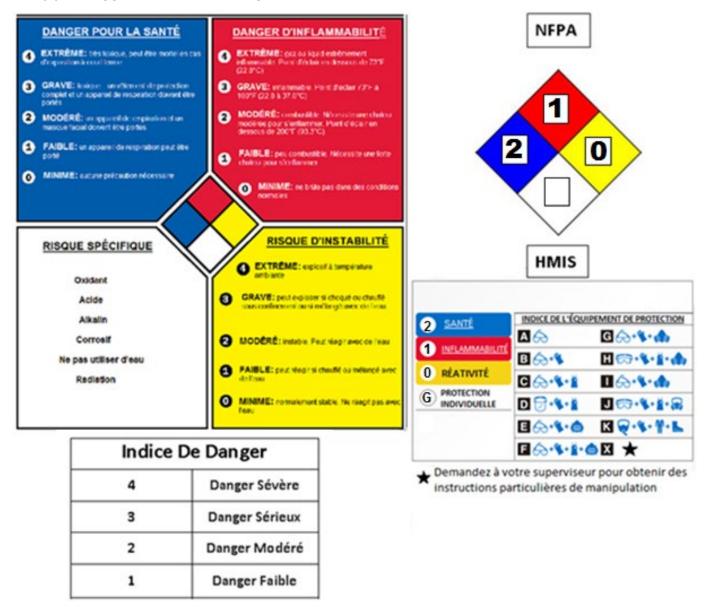
15.4. INVENTAIRES MONDIAUX

Ingrédient	Etats-Unis TSCA	Canada LIS/LES
Crystalline Silica, Quartz	Oui	LIS
Propane, 2,2-bis[2,3-epoxypropoxy)phenyl]-, Polymers	Oui	LIS
Alkyl(C12-14) Glycidyl Ether	Oui	LIS



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

15.5. CLASSEMENT NFPA ET HMIS:



15.6. AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCEROGENES:

CP65	Proposition 65 de la Californie
OSHA (O)	Occupational Safety and Health Administration (OSHA – Direction
	Générale de la Sécurité et de la Santé du Travail)
ACGIH (G)	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence
	américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
	 A1 – Agent cancérogène pour les humains – Confirmé
	 A2 – Agent cancérogène pour les humain - Soupçonné
	A3 – Agent cancérogène pour les animaux
	 A4 – Ne peut pas être classé comme cancérogène pour les
	humains
	A5 – N'est pas soupçonné comme cancérogène pour les humains



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIRC (I)	Centre International de Recherche sur le Cancer	
	 1 – L'agent (mélange) est cancérogène pour les humains 	
	 2A – L'agent (mélange) est probablement cancérogène pour les humains: il existe peu de preuves de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire. 	
	 2B – L'agent (mélange) est probablement cancérogène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérogénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire. 	
	 3 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'humain 	
	 4 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérogène pour l'humain. 	
NTP (N)	National Toxicology Program (Programme national de toxicologie)	
	1 – Connus pour être cancérogène	
	2 – Raisonnablement anticipé d'être cancérogène	

Section 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Date de Préparation: 26 Novembre 2013

Version: 2.2

Date de Révision: 29 Septembre 2021

Clause de non-responsabilité: Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour tout effet nocif pouvant être causé par une exposition à la silice contenue dans nos produits.

Préparé par: Custom Building Products

Téléphone: 1-(800)-282-8786 www.custombuildingproducts.com

Fin de la Fiche de Données de Sécurité